

T

COMITÉ CONSULTATIF POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

T

Vingt-neuvième rapport annuel

du

COMITÉ CONSULTATIF
POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1er janvier – 31 décembre 2022

Avant-propos.....	1
Chapitre 1: Les membres du Comité consultatif.....	2
Chapitre 2: Les groupes de travail créés au sein du Comité consultatif	9
1. Groupe de travail « Recommandations »	10
1.1. Données générales.....	10
1.2. Réunions.....	10
2. Groupe de travail « Europe »	11
2.1. Données générales.....	11
2.2. Réunions.....	11
Chapitre 3 : Aperçu des réunions plénières	12
1. Réunions.....	12
2. Sujets traités	12
3. Documents distribués	13
Chapitre 4 : Avis émis par le Comité consultatif pour les télécommunications	14

Avant-propos

Depuis la démission du **président du Comité consultatif** en septembre 2015, personne n'a encore été nommé à ce jour à la présidence du Comité. C'est pourquoi il revient une nouvelle fois au vice-président de rédiger l'avant-propos du rapport annuel.

Concernant le futur du Comité et **sa possible intégration au sein du Conseil central de l'économie**, aucune démarche supplémentaire n'a encore été entreprise au niveau politique. Il y a près de sept ans, le 24 février 2016, le Comité a approuvé, à la demande du ministre compétent de l'époque, Alexander De Croo, un avis concernant l'intégration potentielle du Comité au sein du Conseil central de l'économie. Bien que différentes autres instances consultatives aient déjà été intégrées au sein du Conseil central de l'économie, notre Comité doit toujours attendre en ce qui concerne l'intégration prévue. Lors de la prise de fonction du gouvernement De Croo, une lettre a donc été envoyée le 14 décembre 2020 à la Vice-Première ministre Petra De Sutter dans laquelle l'ensemble du Comité a exprimé son vif souhait que ce dossier soit repris sous son impulsion afin que le Comité puisse être intégré au Conseil central de l'économie le plus rapidement possible. Cette intégration permettra en effet de donner un nouvel élan au Comité afin de lui permettre peut-être de redevenir le forum à part entière qu'il a été pendant des années. Pour l'instant, le Comité attend la suite des démarches à cet égard.

En ce qui concerne la mission du Comité de formuler des **recommandations concernant les activités de l'IBPT**, le Comité demande chaque année, depuis l'attribution de cette mission, de recevoir un soutien suffisant dans le cadre des travaux y afférents, indépendamment du Secrétariat permanent réalisé par l'IBPT. Afin de pouvoir formuler des recommandations en toute indépendance concernant les activités de l'IBPT, il n'est en effet pas recommandé que l'IBPT se charge lui-même du secrétariat du groupe de travail. Toutefois, notre demande de soutien externe est restée jusqu'à présent sans réponse. Là encore, l'intégration du Comité dans le Conseil central de l'économie pourrait apporter une solution structurelle.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité a décidé de ne pas formuler de recommandations cette année encore.

Étant donné que le Comité n'a plus de président depuis septembre 2015, que la demande du Comité de recevoir un soutien suffisant pour la formulation de recommandations par rapport à l'IBPT est restée jusqu'à présent sans réponse et que le Comité demeure dans l'attente de son éventuelle intégration au sein du Conseil central de l'économie, il n'est pas étonnant que le Comité ne se soit réuni qu'une seule fois en séance plénière en 2022 et n'ait émis aucun avis. Comme nous l'avons déjà indiqué, **une intégration rapide du Comité au sein du Conseil central de l'économie est d'une importance capitale** pour assurer à nouveau le bon fonctionnement du Comité.

Le Vice-président,
Eric De Wasch

Chapitre 1: Les membres du Comité consultatif

L'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 3, § 2, de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.

L'arrêté ministériel du 12 septembre 2012 portant nomination des membres du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 1er de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

L'arrêté ministériel du 19 septembre 2013 portant nomination du président du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

Conformément à l'article 3, § 3, alinéa 2, de la loi du 17 janvier 2003, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ("l'Institut") et le Service de médiation pour les télécommunications siègent tous deux en tant qu'observateurs au Comité.

Conformément à l'article 7 de la loi du 17 janvier 2003, l'Institut assure le secrétariat du Comité.

Vous trouverez ci-dessous **la liste des membres au 31 décembre 2022**, répartis conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.



PRÉSIDENT

-

VICE-PRÉSIDENTS

M. Eric De Wasch
Gezinsbond

-

SECRÉTARIAT

Secrétaire du Comité
IBPT
M. Piet Steeland
Premier Conseiller
Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 1
1030 Bruxelles
Tél: 02 226 87 58
piet.steeland@ibpt.be

-

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentatif des petites et moyennes entreprises

	M. Thierry Evens UCM
Mme Amélie Guillaume FEB	M. Dirk Steel FEB
Mme Sofie Brutsaert FEB	

Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs

	Mme Nathalie Diesbecq CSC
M. Maarten Boghaert CGSLB	M. Mario Coppens CGSLB
M. Marc Scius CSC	Mme Anne Léonard CSC
Mme Astrid Thienpont FGTB	M. Lars Vande Keybus FGTB
M. Valentin Colameo CGSP	Mme Selena Carbonero Fernandez FGTB

Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants, nommés sur la proposition du Conseil supérieur des Classes moyennes

M. Frank Socquet Conseil Supérieur des Indépendants et des PME	Dhr. Lieven Cloots Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO
M. Benjamin Houet Conseil Supérieur des Indépendants et des PME	Mme Capucine Debuyser Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Six membres représentatifs des utilisateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation

Mevr. Virginie Van Overbeke Commission consultative Spéciale Consommation	Mme Leen De Cort Commission consultative Spéciale Consommation
Mme Ann De Roeck-Isebaert Commission consultative Spéciale Consommation	
Mme Danielle Jacobs BELTUG	M. Levi Nietvelt BELTUG
Mme Els Niclaes Commission consultative Spéciale Consommation	Mme Aline Van den Broeck Commission consultative Spéciale Consommation

Deux membres, représentatifs des utilisateurs d'ondes, dont un désigné par le Ministre de la Défense

M. Dirk Nuyens Défense	M. Stéphane Habiyaremye Défense
Mme Paulette Halleux Aéro-Club Royal de Belgique	M. Robert Herzog Aéro-Club Royal de Belgique

Deux membres représentatifs des intérêts familiaux

M. Jan Baeck Gezinsbond	
M. Eric De Wasch Gezinsbond	

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Deux membres désignés en raison de leur compétence scientifique en matière de télécommunications

	Mme Tania Zgajewski ULG

Trois membres représentatifs des fabricants d'équipements de télécommunications

	M. Frank Van der Putten Agoria/Digital
M. Baudouin Corlù Agoria/Digital	M. Johan de Bilde Agoria/Digital
M. Jan Erreygers Agoria/Digital	

Quatre membres représentatifs des entreprises fournissant des services de télécommunications, dont un est désigné par l'opérateur le plus puissant sur les marchés des services de téléphonie vocale et dont un au moins est représentatif des autres opérateurs de services de téléphonie vocale

	Mme France Vandermeulen Agoria/Telecom
	Mme Ilse Haesaert Agoria/Telecom
M. Henri-Jean Pollet ISPA	Mme Isabelle De Vinck ISPA
M. Steven Tas Proximus	Mme Stephanie Durand Proximus

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Un membre représentatif des prestataires de service universel

Mme Lieve Elias Proximus	Mme Fadoi Touijar Proximus
------------------------------------	--------------------------------------

Trois membres représentatifs des opérateurs de réseaux publics de télécommunications, dont un est désigné par l'opérateur le plus puissant sur le marché des réseaux publics fixes de télécommunications et un qui est désigné par les opérateurs actifs sur le marché des réseaux publics mobiles de télécommunications

M. Wim De Rynck Proximus	Mme Dominique Grenson Proximus
M. Danny Goderis Agoria/Digital	Mme Johanne Buyse Agoria/Telecom
M. Jürgen Massie Agoria/Telecom	

Un membre désigné par le Ministre qui a les télécommunications dans ses attributions

M. Karim Benseghir SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	
--	--

Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques

Mme Séverine Waterbley SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	M. Kris Boeykens SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
--	--

Un membre désigné par le Ministre qui a la modernisation des services publics dans ses attributions

	M. Sven Forster FEDICT
--	----------------------------------

Effectif	Suppléant
----------	-----------

Un membre désigné par le Ministre des Affaires sociales

Mme Yaël Bieber	
-----------------	--

Deux membres désignés par le Gouvernement flamand

M. Jeroen Avau	M. Geert De Rycke
Mme Caroline Uyttendaele	M. Duncan Braeckvelt

Un membre désigné par le Gouvernement wallon

M. Henri Monceau	
------------------	--

Un membre désigné par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Mme Nathalie Pigeolet	M. Benoît Fosty
-----------------------	-----------------

Un membre désigné par le Gouvernement de la Communauté française

M. Thibault Mulatin	M. Gilles Havelange
---------------------	---------------------

Un membre désigné par le Gouvernement de la Communauté germanophone

	M. Olivier Hermanns
--	---------------------

Un membre de l'IBPT en qualité d'observateur au comité

M. Luc Vanfleteren	M. Axel Desmedt
--------------------	-----------------

Un membre du Service de Médiation pour les télécommunications en qualité d'observateur au comité

M. Luc Tuerlinckx	M. David Wiame
-------------------	----------------

Chapitre 2: Les groupes de travail créés au sein du Comité consultatif

Les groupes de travail suivants existaient dans le courant de l'année 2022:

- groupe de travail « Recommandations » ;
- groupe de travail « Europe » .

1. Groupe de travail « *Recommandations* »

1.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
Mme Ilse Haesaert	-

Origine de la demande :

En vertu de l'article 4 de la loi du 17 janvier 2003, le Comité consultatif est tenu de remettre à la Chambre des Représentants un rapport annuel sur ses activités contenant également des recommandations relatives aux activités de l'IBPT. Pour cette mission spécifique, il a été décidé par l'assemblée plénière du 4 avril 2007 de créer un groupe de travail spécifique 'Recommandations IBPT'. Le Comité était d'avis que l'indépendance de ce groupe de travail devait être absolue et par conséquent, que l'IBPT ne pouvait pas être impliqué dans le soutien aux activités du groupe de travail sur plan du contenu. C'est ainsi que les représentants ou les membres du personnel de l'IBPT n'ont pas pris part aux activités de ce groupe de travail.

1.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2022. Le Comité a d'ailleurs décidé de ne plus formuler de recommandations tant que les ressources nécessaires ne sont pas mises à disposition.

2. Groupe de travail « Europe »

2.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
Mme Ilse Haesaert	M. Ben Vander Gucht Chef de section administratif à l'IBPT

Origine de la demande :

Lors de sa réunion plénière du 3 février 2010, le Comité consultatif a décidé de créer ce groupe de travail. Outre la reprise des tâches de l'ancien groupe de travail « Réglementation européenne », ce groupe de travail devrait en outre entre autres étudier le service universel et la question de savoir s'il est souhaitable d'inclure ou non la large bande dans le service universel.

Lors de sa réunion plénière du 29 février 2012, le Comité a décidé de réactiver ce groupe de travail, et - vu sa portée- de l'appeler groupe de travail « Europe ». La tâche principale du groupe de travail consiste à informer les membres de ce qui se passe au niveau européen.

Lors de la séance plénière du 27 novembre 2013, Mme Ilse Haesaert s'est portée candidate pour la fonction de coordinatrice du groupe de travail « Europe ». Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

2.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2022.

Chapitre 3 : Aperçu des réunions plénières

Au cours de l'année 2022, une seule réunion plénière du Comité a eu lieu.

1. Réunions

Le Comité consultatif pour les télécommunications s'est réuni en séance plénière le 9 mars 2022.

2. Sujets traités

Les points suivants ont été traités lors de cette réunion :

- une explication de haut niveau concernant la transposition du Code des communications électroniques européen ;
- l'étude comparative des prix à l'échelle internationale pour 2021.

3. Documents distribués

Outre les procès-verbaux et les convocations pour les différentes réunions, les documents, rapports et articles suivants ont été distribués aux membres du Comité :

- Projet du vingt-huitième rapport annuel du Comité consultatif – 2021 ;
- Vingt-huitième rapport annuel du Comité consultatif pour les télécommunications : courrier à madame Tillieux, Présidente de la Chambre des représentants.
- Vingt-huitième rapport annuel du Comité consultatif pour les télécommunications : courrier à la ministre De Sutter ;
- Présentation par l'IBPT : « Transposition du Code des communications électroniques européen » ;
- Présentation par l'IBPT : « Comparaison (inter)nationale des prix 2021 »

Chapitre 4 : Avis émis par le Comité consultatif pour les télécommunications

En 2022, le Comité consultatif pour les télécommunications n'a pas émis d'avis.